

## Conditions Générales de Vente et Réservation HPA Forest

### PREAMBULE

Dans ces conditions générales de vente (CGV), les mots ci-après auront la signification suivante :

**Bénéficiaire** : fait référence à la personne physique ou morale bénéficiant d'un code de réservation et réservant sa prestation auprès de l'Etablissement.

**Bon cadeau** : Coupon permettant au Client d'offrir une prestation prédéfinie au Bénéficiaire de son choix.

**Chèque cadeau** : Coupon permettant au Client d'offrir un montant à dépenser par le Bénéficiaire auprès de l'Etablissement.

**Client** : personne physique ou morale effectuant un achat et/ou une réservation auprès de l'Etablissement.

**Coupon** : désigne un Bon cadeau, ou un Chèque cadeau proposé par l'Etablissement, identifié par une référence unique

**Escape Forest** : jeu d'équipe avec animateur, basé sur des énigmes, des activités en forêt et des épreuves sportives.

**Etablissement** : personne physique ou morale proposant des prestations de services à la vente et à la réservation

**Jours** : les délais sont décomptés en jours calendaires.

Ces conditions générales de vente tiennent lieu entre :

D'une part,

La société HPA FOREST au capital social de 5100 €, dénommée ci-après L'Etablissement dont le siège social se trouve au 4 chemin des Gendarmes – 60620 Rosoy-en-Multien, site Internet <https://www.leboisderosoy.com/>, courrier électronique [accueil@leboisderosoy.com](mailto:accueil@leboisderosoy.com), téléphone 03 44 87 35 90, immatriculée Registre du Commerce et des Sociétés sous le SIRET 82783750100010 ; représentée légalement par M. Victor Zandvliet, dûment habilité en qualité de Président aux fins présentes.

D'autre part,

Le Client.

L'Etablissement dispose d'une solution exploitée par une société externe permettant aux Clients de réserver des prestations en ligne. L'Etablissement utilisant cette solution propose à la vente en ligne et à la réservation des prestations spécifiques à son activité. Ces dernières sont accessibles via son site internet [www.leboisderosoy.com](http://www.leboisderosoy.com) et tout autre site partenaire habilité.

Ces conditions régissant les modalités de vente et de réservation des prestations proposées par l'Etablissement et que vous les acceptez du fait de tout achat de prestation, il est conseillé de les consulter avec attention avant de vous engager.

## **ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Ces conditions s'appliquent :

- à la réservation de prestations proposées par l'Etablissement,
- à la réservation en ligne d'une prestation obtenue grâce à un Bon cadeau ou un Chèque cadeau.

Ces CGV sont valables à compter du 1er avril 2017. Elles remplacent toute autre forme de CGV jusqu'alors en vigueur relative à la réservation de prestations.

L'Etablissement se réserve le droit de modification des CGV. Une modification n'est pas applicable aux contrats conclus préalablement respectant alors les CGV associées aux dites ventes.

Tout Client, avant de s'engager, certifie être en mesure de conclure un contrat comme le prévoient les articles 1123 et 1224 du code civil.

## **ARTICLE 2 : SERVICES PROPOSES**

### **Article 2.1 Réserve de prestations**

Le Client peut réserver une prestation proposée par l'Etablissement pour une date précise.

Les photos et vidéos décrivant les prestations des différentes prestations ne sont pas contractuelles.

Les prestations sont disponibles à la réservation sur le site [www.leboisderosoy.com](http://www.leboisderosoy.com). Lors de la réservation en ligne, le Client choisit les dates d'arrivée et de départ de son séjour selon les disponibilités de l'Etablissement.

Une fois les dates choisies, le Client est redirigé vers une plateforme de configuration de la prestation et de confirmation de l'achat.

Il incombe au Client de renseigner ses informations personnelles de manière à ce qu'il s'identifie comme le prévoit l'article 1316-1 du code civil.

### **Article 2.2 Réserve par le Bénéficiaire d'un Coupon**

Le Bénéficiaire d'un Coupon peut réserver sa date de tenue de prestation sur le site de l'Etablissement.

Pour ce faire, il se doit de renseigner dans le champ imparti la référence du Coupon associé à sa prestation.

Il pourra dès lors choisir ses dates d'arrivée et de départ de son séjour selon les disponibilités de l'Etablissement.

## **ARTICLE 3 : PRIX ET PAIEMENTS**

### **Article 3.1 Prix des prestations**

Les tarifs pour chaque prestation s'entendent toutes taxes comprises. Une taxe de séjour sera ajoutée au prix de base de la prestation selon la réglementation en vigueur.

Lors de la réservation de la prestation, le Client peut ajouter des options à l'offre initiale. Le prix des options est à ajouter au prix d'annonce de la prestation.

En cas de modification des prix, il n'y a pas d'application rétroactive aux réservations conclues préalablement à cette modification.

## **Article 3.2 Paiement des prestations**

### **Article 3.2.a Règlements**

Pour les réservations effectuées par le moyen de notre système de réservation en ligne avec le paiement sécurisé en ligne associé, le montant des prestations sera débité de votre carte bancaire en intégralité lors de la réservation.

Pour les demandes de réservations effectuées par téléphone ou par e-mail, le montant des prestations est réglé en intégralité par chèque, chèque vacances ou virement bancaire. Dans ce cas, la réservation est bloquée pendant 7 jours à compter de la demande. La réception du règlement dans ce délai validera la réservation. Au-delà de ce délai, l'option de réservation peut être levée à la discrétion de l'Etablissement.

### **Article 3.2.b Paiement par carte bancaire**

Les offres sont soumises à la réservation via paiement par Carte Visa et Mastercard. Les paiements sont effectués suivant les modalités de ces moyens de paiements.

.

Comme le prévoit l'article L.133-8 du Code monétaire et financier, le paiement par carte est un engagement, une fois donné, irrévocable.

Le paiement est entièrement dû pour conclure l'achat des prestations. Par exception, l'Etablissement peut accepter un paiement différé suivant des modalités conclues en accord avec le Client.

La sécurisation des paiements est garantie par une solution de Vente à Distance du Crédit Agricole, à laquelle l'Etablissement fait appel.

Le compte du Client est débité dès validation du paiement. La réservation est alors considérée comme effective.

En cas d'erreur ou de refus de paiement, la transaction est considérée comme non aboutie : la réservation n'est pas effectuée.

### **Article 3.2.b Paiement par virement bancaire**

Le Client peut payer sa réservation par virement bancaire à l'attention de l'Etablissement.

A compter de sa demande de réservation auprès de l'Etablissement, la réservation est maintenue avec un statut d'option pendant 7 jours

Le Client dispose alors de ce délai pour faire parvenir le versement à l'Etablissement. Pour ce faire, ce dernier envoie aussitôt un email au Client reprenant les informations du compte sur lequel doit être viré l'argent.

La somme doit être versée en totalité sur le compte bancaire de l'Etablissement. Les frais de virements sont à la charge du Client.

La validation de la réservation sera effective dès réception du virement bancaire.

### **Article 3.2.c Autres moyens de paiement**

Le Client peut effectuer une réservation en payant par Chèque vacances ou par Chèque à l'ordre de HPA Forest.

Le support de paiement doit être envoyé par courrier postal sous un délai de 7 jours à compter de la demande de réservation. La réservation est maintenue avec le statut d'option pendant ce délai. Le paiement est faire à l'ordre de HPA Forest, à l'adresse de l'Etablissement.

Il est impératif que le Client indique la **référence de la réservation** dans le courrier postal accompagnant le moyen de paiement.

L'Etablissement recommande un envoi par recommandé avec avis de réception.

La validation de la réservation sera effective dès réception du moyen de paiement.

## **ARTICLE 4 - CONFIRMATION DE LA RESERVATION**

### **Article 4.1 Réservation de prestations hors Coupons**

Dès le paiement effectué et validé, le Client reçoit un email de confirmation reprenant les détails de la réservation.

Le numéro de réservation est à conserver par le Client.

### **Article 4.2 Réservation via un Coupon**

Dès l'inscription par le Bénéficiaire du Coupon, le Bénéficiaire reçoit un email de confirmation.

La référence du Coupon ainsi que le numéro de réservation sont à conserver par le Bénéficiaire.

## **ARTICLE 5 - RECLAMATIONS**

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R., sur support papier ou bien électronique, dans les 30 jours qui suivent le séjour à l'adresse de l'Etablissement.

Dans le cas d'une erreur dans l'envoi de l'email de confirmation, le Client dispose d'un délai de réclamation de 14 jours à compter de la date de réception de l'email pour en informer l'Etablissement.

En cas de perte ou de vol de l'email de confirmation reprenant le numéro de réservation, il est nécessaire d'en avvertir l'Etablissement dans un délai de 14 jours dès que l'incident est détecté.

## **ARTICLE 6 – MODIFICATION OU ANNULATION DE LA RÉSERVATION**

Pour toute modification ou annulation de la réservation, une notification comprenant le numéro de réservation doit être envoyée par email à l'Etablissement.

### **Article 6.1 Conditions de modification et d'annulation du fait du Client**

- En cas d'hospitalisation ou décès d'une personne participant à la prestation, le séjour est soit intégralement remboursé au(x) Client(s), soit décalé sans frais, sous condition de présentation d'un certificat médical ou d'un certificat de décès.

- En cas de maladie grave, accident grave ou décès d'un membre de la famille ne séjournant pas dans les hébergements de l'Etablissement, le séjour sera reporté sans frais dans les 12 mois suivant l'annulation, sous condition de présentation du justificatif médical ou du certificat de décès. Aucun remboursement ne pourra être demandé.
- Pour tout séjour annulé par le Client (c'est-à-dire n'entrant pas dans les clauses d'annulations mentionnées ci-dessus), les conditions suivantes s'appliquent :
  - À plus de 30 jours avant la date d'arrivée, 10% du montant de l'hébergement sera retenu par l'Etablissement en tant que dédommagement,
  - Entre 30 et 8 jours avant la date d'arrivée, il sera retenu 50% du montant de l'hébergement,
  - Pour tout séjour annulé dans les 7 jours précédant la date d'arrivée, interrompu ou non consommé, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable ou restera acquise à l'Etablissement.
- Pour toute modification du séjour du fait du Client à plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la modification peut avoir lieu sans frais, selon disponibilités, sur l'année civile en cours uniquement. En cas de report sur l'année civile suivante, des frais administratifs de 5% sur l'hébergement seront à payer en supplément.
- Aucune modification de date d'arrivée n'est acceptée si la notification à l'Etablissement a lieu dans les 30 jours précédant la date d'arrivée.
- En cas de modification ou annulation de séjour par le Client sur place, même dans le cas d'un refus d'accéder à son hébergement pour quelque motif que ce soit, aucune indemnité ou remboursement ne pourra être réclamé par le Client.

#### **Article 6.2 Conditions de modification et d'annulation par l'Etablissement**

- Modification ou annulation de séjour par l'Etablissement avant votre arrivée

En cas d'alerte météo orange, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de la volonté de l'Etablissement, tels que les intempéries, tempêtes ou orages, la Direction se réserve le droit d'annuler le séjour pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, l'Etablissement propose au Client le report de son séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants.

#### **Article 6.4 Conditions propres au Bons cadeaux, Chèque cadeaux**

Les Bons cadeaux ne sont pas remboursables.

La date d'arrivée peut être modifiée dans les mêmes conditions que celles régissant la réservation d'une prestation.

Dans le cas où le Bénéficiaire du Bon n'a pas pu réserver le Bon cadeau dans la limite des dates de validité, l'Etablissement pourra accorder une période supplémentaire de validité allant jusqu'à un an à la seule condition que le Bénéficiaire en ait averti l'Etablissement deux semaines avant la fin de la période de validité initiale.

#### **ARTICLE 7 - CONDITIONS PARTICULIERES**

- **Enfants** : L'accès aux Cocons Spa est interdit aux enfants de moins de 10 ans pour des raisons de sécurité. Les autres cabanes Spa sont accessibles aux enfants de tout âge.

L'activité Escape Forest est interdite aux mineurs de moins de 14 ans. Au moins un adulte responsable des participants mineurs doit être présent sur chaque campement Escape Forest.

L'âge des enfants est calculé à la date d'arrivée. Un document officiel justifiant l'âge des enfants pourra être demandé à l'arrivée.

- **Accès aux cabanes** : L'accès aux cabanes « Cocoons » et à l'espace dédié à Escape Forest est fortement déconseillé aux femmes enceintes. L'accès à tous les hébergements en hauteur est interdit aux personnes sujettes au vertige, somnambules, ayant des problèmes cardiaques ou de vue non corrigée.

- **Horaires d'arrivées** : L'heure d'arrivée pour les hébergements est entre 16h et 19h pour la remise des clés. Dans le cas d'une arrivée tardive, le Client peut en informer l'Etablissement par téléphone ou par courrier électronique. Si le Client souhaite profiter des installations de l'Etablissement en attendant la remise des clés, il peut arriver à partir de 14h.

- **Animaux** : Les animaux domestiques ne sont pas admis sur l'ensemble de l'Etablissement.

- **Objet de Valeur** : Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements. La Direction ne pourra être tenue responsable de vols ou de perte dans les hébergements.

- **Alcoolisme et tabac** : Il est strictement interdit d'être en état d'ébriété dans les hébergements et dans l'Etablissement. Il est interdit de fumer à l'intérieur des hébergements et dans l'Etablissement pour des raisons de sécurité. Il est toléré de fumer sur les terrasses des hébergements sous la stricte condition expresse qu'aucun mégot ne sera jeté dans la nature.

- **Règlements intérieur** : Le Règlement intérieur est accessible à l'accueil de l'Etablissement. En cas de non-respect du Règlement intérieur, l'Etablissement peut prendre la décision d'exclure le Client de l'Etablissement, sans que celui-ci puisse réclamer un dédommagement.

## **ARTICLE 8 - GARANTIES**

Comme établi dans l'article L.211-4 du Code de la consommation, l'Etablissement s'engage à respecter les différentes garanties contractuelles alors renseignées.

L'Etablissement certifie être titulaire d'une assurance de responsabilité en adéquation avec l'activité exercée.

Les Clients Escape Forest doivent disposer d'une assurance de responsabilité civile suffisante dans le cadre de pratique d'une activité sportive, supposée ou non « à risques ».

## **ARTICLE 9 - MODIFICATION ET NULLITE DES CONDITIONS**

La modification d'une des clauses du contrat d'achat est modifiable sous l'accord écrit des deux parties.

Le fait que l'Etablissement ne se prévale pas d'une des clauses de ces conditions générales de vente ne stipule pas la renonciation de ce dernier à s'enquérir de cette condition ultérieurement.

La nullité d'une des dispositions des CGV n'entraîne pas la nullité des présentes conditions.

## **ARTICLE 10 - CONDITIONS SPECIFIQUES POUR LES SEMINAIRES D'ENTREPRISES ET EVENEMENTS**

Cet article s'applique aux Clients organisateurs de séminaires d'entreprise, team building, opération de relations publiques ou tout autre événement nécessitant une privatisation partielle ou totale du Bois de Rosoy.

Les dates de l'événement et les prestations associées sont confirmées par l'Etablissement uniquement lors de la réception de l'acompte de 50% de l'ensemble de la prestation indiqué au devis par l'Etablissement.

### **10.1. Conditions d'annulation ou de modification pour les séminaires et événements**

Les conditions d'annulation ou de modification sont celles stipulées à l'article 6, à l'exception des prestations « Escape Forest qui sont les suivantes :

- A plus 2 mois de la prestation : l'Etablissement rembourse les sommes versées à hauteur de 90%.
- A moins de 2 mois de la prestation : aucun de remboursement ne peut être demandé par le Client. Le remboursement est affectué auprès du payeur.

#### *10.1.1 Annulation de la Participation d'un ou plusieurs joueurs n'entraînant pas l'annulation totale de l'aventure Escape Forest*

L'annulation d'un ou plusieurs joueurs n'entraîne ni l'annulation de l'aventure (sauf cas spécifique décrit à l'article 6.1.3) ni d'un campement.

Exceptionnellement, les aventuriers pourront jouer à 3 par campement.

Les conditions de remboursement de la participation d'un joueur sont les suivantes :

- A plus de 15 jours avant l'aventure : l'Etablissement rembourse le ou les participants à hauteur de 112,50 € TTC par participant.
- A 14 jours de l'aventure ou moins : aucun remboursement ne peut être demandé par le Client.

Si le Client souhaite annuler un campement du fait de l'absence d'un ou plusieurs joueurs, les conditions suivantes s'appliquent quel que soit le motif (sauf cas spécifique indiqué à l'article 6.1.3) :

- > A plus 2 mois : remboursement du montant du campement à hauteur de 90%
- > A moins de 2 mois : aucun remboursement ne peut être demandé par le Client.

#### *10.1.2 Cas spécifiques*

- Décès d'un participant : remboursement total de l'aventure pour l'ensemble du groupe
- Accident ou maladie entraînant l'hospitalisation d'un participant, ou décès d'une personne de la famille d'un participant : remboursement de la participation à hauteur de 112,50 € uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

Exceptionnellement, l'aventure peut être jouée à 3 participants. Aucun remboursement de l'aventure ne pourra être demandé.

#### *10.1.3 Modification des dates de l'aventure par le Client*

- A plus 2 mois de la prestation : possibilité de changer les dates de l'aventure, selon les disponibilités sur l'année civile uniquement.

- A moins de 2 mois de la prestation : aucune modification de date de tenue de la prestation n'est acceptée.

#### *10.1.4 Modification ou annulation de séjour par le Client sur place*

Dans le cas d'un refus de participer à l'aventure (peur, claustrophobie...), aucune indemnité ou remboursement ne pourra être réclamé par le Client.

### **10.2. Confidentialité**

HPA Forest s'engage à garder strictement confidentiel et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui lui seront transmises par le Client ou auxquelles elle aura accès du fait des prestations.

Toutefois, ces dispositions ne s'appliqueront pas aux informations pour lesquelles HPA Forest pourra prouver :

- qu'elle les possédait avant la date de communication par le Client, ou
- que ces informations étaient du domaine public avant la date de communication, ou
- que ces informations sont entrées dans le domaine public par la suite sans qu'une faute puisse être imputée à l'Etablissement.

### **10.3. Promotion**

L'Etablissement peut citer le Client comme référence sur ces supports promotionnels. Suivant les prestations réalisées, il pourra être précisé « Hébergement en logements insolites », « Prestation de Team Building », « Séminaire éco-responsable » ou un descriptif expressément mentionné dans l'offre conclue. Tout autre descriptif requerrait l'autorisation préalable et formelle du Client.

## **ARTICLE 11 - DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Etablissement diffuse ses offres sur le site [www.hpaforest.com](http://www.hpaforest.com) de même que sur les sites partenaires, le contenu figurant sur ces sites (photos, vidéos, etc.) est propriété de l'Etablissement et ne peut faire l'objet d'une reproduction sans autorisation préalable.

Le cas échéant, l'Etablissement sera dans le droit d'engager des poursuites à l'encontre de la personne physique ou morale responsable de cet usage illicite.

## **ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations soumises à l'Etablissement par le Client demeurent confidentielles.

Selon la Loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données du 23 mai 2018, le Client a un droit de consultation, de rectification ou de retrait de ces informations.

Toute demande relative aux données personnelles est à adresser auprès de l'Etablissement par courrier.



### **ARTICLE 13 - FORCE MAJEURE**

La prestation sera suspendue en cas de force majeure survenue, empêchant l'Etablissement de remplir ses obligations du contrat ; si le cas de force majeure persiste au-delà de 3 mois, la suspension du contrat peut être considérée comme définitive.

Le cas échéant, l'Etablissement dispose d'un délai de 14 jours à partir du moment où il en prend connaissance pour en avertir le Client.

Les conditions de remboursement seront ultérieurement et individuellement évaluées par l'Etablissement en conformité avec les textes en vigueur concernant le cas de force majeure survenu.

### **ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE**

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français, de même que les conditions d'exécution, de résiliation et d'évaluation du contrat ainsi que le Règlements des litiges.